

# Note explicative pour s'inscrire aux périscolaires et aux cantines du Pays de Wissembourg



Chers parents,

Les inscriptions au périscolaire débutent le 5 février 2024.

Voici le calendrier de la période d'inscription 2024/2025 :

Du 5 février au 1 mars	Demande d'inscriptions par les familles via le formulaire en ligne (périscolaire et/ou mercredis)
25 mars	Confirmation ou infirmation de l'inscription par mail
Jusqu'au 28 avril	Finalisation du dossier par les familles sur le portail famille
A partir du 17 mai	Réattribution des places des dossiers incomplets aux personnes sur liste d'attente

Les modalités sont les suivantes :

1. Pour votre information, téléchargez sur le site du Portail Famille (<https://wissembourg.leportailfamille.fr/> rubrique *Téléchargement* en haut à droite) et conservez les documents suivants :
  - **Règlement de fonctionnement 2024/25** : document détaillé vous informant du fonctionnement et des règles à respecter au sein du périscolaire ou de la cantine
  - **Infos familles mandat prélèvement SEPA** : modalités pour mettre en place le prélèvement automatique des factures périscolaires (mode de paiement conseillé)
2. Pour soumettre vos souhaits d'inscription :
  - Se rendre sur le site du Portail Famille (rubrique *Téléchargement* en haut à droite) puis sur l'affiche de la structure de votre enfant ou dans l'actualité en page d'accueil, cliquer sur le lien concernant le site périscolaire de votre enfant
  - Complétez-le, avant le 1 mars 2024

La suite de la procédure vous sera indiquée dans la confirmation d'inscription\*, que vous recevrez selon le calendrier ci-dessus.

*\*sera envoyée par mail ; vérifiez vos spams*

Recevez nos cordiales salutations.

L'équipe de Direction des Périscolaires et cantines du Pays de Wissembourg